

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 12 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze mars, à 19 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur BARROS Gérard**, Maire.

Présents : Messieurs Barros, Barnac, Bouyat, Dumont, Loubatières ; Mesdames, Berger, Brochart, Cousteaux, Dulouard, Jenni, Pugnaire, Verite.

Procurations : Monsieur Dawance a donné procuration à Madame COUSTEAUX
Monsieur Devez a donné procuration à Monsieur LOUBATIERES

Absent : Monsieur CAT,

Secrétaire : Madame JENNI a été élue secrétaire.

Date de la convocation : le 05 mars 2026

APPROBATION PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 22 JANVIER 2026

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026.

ADOPTION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

01

M. BOUYAT Daniel, Premier adjoint, expose :

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion. L'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 pour toutes les entités publiques locales, sous norme comptable M57 et M4.

Le CFU met en évidence les informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétique.

Sa production est entièrement dématérialisée et permet la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Vu l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que les comptes de la Commune relatifs à l'exercice comptable N-1 sont présentés et soumis au vote de l'assemblée délibérante par Monsieur le Maire, avant le 30 juin de l'année N.

Vu les articles L.2121-14 et L.2121-31 du même Code qui précisent que le Maire peut assister à la partie de séance au cours de laquelle le Conseil municipal examine et débat du CFU qu'il soumet au vote ; et qu'il doit toutefois se retirer au moment du vote sans pouvoir ni donner ni recevoir de procuration à/de l'un des membres du Conseil municipal.

Considérant que le CFU constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice, et intègre les soldes d'exécutions de l'année précédente sur chaque section, fonctionnement et investissement, Daniel BOUYAT, adjoint en charge des Finances, présente les résultats du CFU 2025 du budget principal de la Commune, détaillés dans les tableaux annexés et résumés par le tableau de synthèse suivant :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou déficit	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou déficit
Résultats 2024	/	118 911,84 €	53 159,57 €	/
Opérations Exercice 2025	661 918,63 €	719 023,50 €	237 030,21 €	265 335,64 €
Résultats de clôture	661 918,63 €	837 935,34 €	290 189,78 €	265 335,64 €
Solde des restes à réaliser			161 260,00 €	153 544,00 €
RESULTATS DEFINITIFS	661 918,63 €	837 935,34 €	451 449,78 €	418 879,64 €

Gérard BARROS Maire, se retire et ne prend pas part au vote. Sous la présidence de Daniel BOUYAT, le CFU 2025 est soumis au vote de l'Assemblée.

Le Maire Adjoint invite le Conseil municipal à délibérer.

Le Conseil municipal, hors de la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité à **13 voix POUR** :

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser 2025 vers l'exercice 2026 :
 - En dépenses d'investissement : 161 260 €,
 - En recettes d'investissement : 153 544 €,
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 tel que présenté et résumé ci-dessus.

VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2026

02

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'à ce jour, l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales pour l'année 2026, n'a pas été reçu à ce jour.

En conséquence, Monsieur le Maire, propose de maintenir les taux de taxes locales pour l'année 2026 et de compléter l'état 1259 dès sa réception.

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

Le conseil municipal décide :

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par **14 voix** pour ;

De fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

Taxe foncière (TFB) :	37,15 %
Taxe foncière (TFNB) :	4,90 %
Taxe d'habitation (TH) :	8,30 %
Cotisation Foncière des entreprises (CFE).....	8.90 %

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision dès qu'il sera réceptionné.

En premier, Monsieur le Maire, présente au conseil municipal, les dossiers complets de demandes de subventions, adressés par les différentes **associations de droit privé**, sollicitant la commune de Goudourville :

Association Communale de Chasse Agrée (ACCA)	1000.00 €
(Monsieur Loubatières ayant un lien avec cette association est sortie lors du vote de cette subvention)	
Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)	50.00 €
Croix rouge	50.00 €
Les amis des chats	500.00 €
Fédération Nationale André Maginot (FNAM)	150.00 €
Arts et Culture	150.00 €
Gymnastique d'entretien	1000.00 €
Donneurs de Sang	50.00 €
Football Club des 2 Rives 82	3 500.00 €
FNACA Valence d'Age	100.00 €
Fou'Art	500.00 €
Guimauve et Pains d'épices	300.00 €
Handball des 2 Rives	300.00 €
Ligue contre le cancer	50.00 €
Lous Aïnats de Goudourbilo	500.00 €
(Messieurs Barros – Bouyat - ayant un lien avec cette association sont sorties lors du vote de cette subvention)	
Médaillés militaires	50.00 €
Association Piégeurs Agréés de Tarn-et-Garonne (APATG)	110.00 €
Prête nous ta plume	100.00 €
Les Scènes Vertes	1 500.00 €
Tennis des 2 Rives	250.00 €
Union cycliste espalaisienne	400.00 €

En second, Monsieur le Maire, présente au conseil municipal, les dossiers complets de demandes de subventions, adressés par des **organismes de droit public**, sollicitant la commune de Goudourville :

Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne (Financement du Fonds d'Aide aux Jeunes)	200.00 €
 Coopérative scolaire école de Goudourville (Voyage de fin d'année)	2 408.00 €

Monsieur le Maire soumet au vote les subventions 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité 14 voix pour :

- **Décide** le vote des subventions demandées par les associations de droit privé et les organismes de droit public pour l'année 2026.
- **Dit** que les montants des subventions seront inscrits au budget 2026 sur le compte 65748 pour les associations de droit privé, et au compte 65738 pour les organismes de droit public.
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2026 concernant le budget communal M57.

Il s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

œ Section **Fonctionnement** : 876 056.46 €

œ Section **Investissement** : 289 714.29 €

Monsieur le Maire soumet au vote sa prévision du budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité 14 voix pour le budget primitif.

Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

DÉLIBÉRATION : APPLICATION DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

05

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Vu :

- L'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57 ;

Considérant que :

- La collectivité a adopté la nomenclature M57 au 1er janvier 2024 ;

Et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section, à compter du 1er janvier 2026

INFORMATIONS DIVERSES

Centrale de Golfech : la CC2R a demandé 2 réacteurs EPR supplémentaires sur la commune de Golfech.

C.L.I : Madame Pugnaire recommande aux futurs conseillers municipaux d'assister aux diverses réunions de la CLI.

Cars scolaires : le chemin du château est une route interdite aux véhicules de plus de 3T5. Une dérogation a été accordée aux cars provenant de la base de loisirs Saint-Nicolas-de-la-Grave pour accéder au château de Goudourville.

Composition du bureau de vote élection du 15 mars 2026 :

8h - 10h : **BOUYAT Daniel** – DUMONT Silvère – BERGER Hélène – LOUBATIERES Jacky

10h - 12h : **COUSTEAUX Maguy** – **DULOUEARD Audrey** - VERITE Sabrina

12h - 14h : **BARROS Gérard** – **COUSTEAUX Maguy** - JENNI Brigitte

14h - 16h : **BOUYAT Daniel** – **PUGNAIRE Cléa** - BROCHART Jennifer - DUMONT Silvère

16h - 18h : **BARROS Gérard** – JENNI Brigitte - LOUBATIERES Jacky

TOUR DE TABLE

Jennifer Brochart : nous informe de l'évènement « Fou'Art des créateurs » qui aura lieu les 8,9 et 10 mai 2026 à la salle polyvalente de Goudourville. Au programme : 60 créateurs, 20 artistes, ouverture du musée de l'attelage à Lalande le samedi, éducatrice canin, chemin de randonnée, tatoueurs, Noémi Myara (autrice de 14 livres).

Elle signale, également, que le mur extérieur de la salle polyvalente où se trouve les unités de climatisations, est humide et de la mousse se forme.

Silvère Dumont : expose-le ressenti d'un certain désintérêt de la population pour le vote d'une liste unique aux élections municipales

Jacky Loubatières : exprime sa satisfaction et un bilan positif du mandat effectué.

Les contraintes d'instruction de dossiers notamment celui du « chemin de randonnée » autour du château montre la difficulté malgré 6 années à clôturer certaines problématiques.

Sabrina Vérité : remercie toute l'équipe municipale pour ses 6 années de mandat. C'est une expérience enrichissante.

Jacques Barnac : souhaite une bonne continuation à la nouvelle équipe qui sera élue.

Brigitte Jenni : remerciement à l'ensemble de l'équipe ainsi qu'aux employés municipaux. Être élue n'est pas si simple mais on apprend beaucoup de choses.

Cléa Pugnaire : très engagée depuis ses 30 ans, elle a apprécié la liberté de paroles qu'il y a eu au sein de l'équipe municipale.

Audrey Dulouard : a apprécié de travailler avec l'équipe municipale actuelle.

Maguy Cousteaux : remercie les conseillers municipaux sortants.

Gérard Barros : a apprécié le groupe par sa diversité, les bonnes questions ont toujours été posées. Exprime sa volonté de vouloir faire mieux.

La Secrétaire
JENNI Brigitte

Original signé

Le Maire
BARROS Gérard

Original signé